



SOMMAIRE

OCTOBRE 2022

Edito du chef de la MAI	1
L'actualité de la MAI	2
Nouvelles des partenaires	3
Le Kiosque	4



EDITO DU CHEF DE LA MAI

La MAI a mis en ligne sur le site data.gouv.fr un jeu de données sur l'adoption internationale couvrant la période 1979-2021. Ces données complètent les séries statistiques déjà disponibles sur la plateforme ouverte des données publiques française, en reprenant certains des chiffres publiés dans la déclaration statistique annuelle de la MAI et en faisant remonter la période couverte à 1979, alors que les données précédemment disponibles par pays d'origine ne couvraient que la période 2001-2021.

Comme le précise la notice en ligne, pour les années postérieures à 1994, le recueil des données repose sur l'extraction des statistiques issues du logiciel d'enregistrement et de suivi des dossiers d'adoption par la MAI (logiciel Adopt). Pour les années 1979-1993, le recueil des statistiques par pays d'origine reprend les données publiées dans le rapport Mattei de 1995 (Annexe 8 : état des visas accordés à des enfants adoptés par des Français), corrigées de quelques incohérences.

L'ouverture « par défaut » des données de l'administration correspond à un engagement fort des autorités françaises. Instaurée par la loi pour une République numérique et renforcée par la circulaire du 27

avril 2021, elle constitue l'un des piliers du Partenariat pour un gouvernement ouvert dont la France a assuré la présidence entre septembre 2016 et octobre 2017. Parmi les 42 800 jeux de données disponibles sur la plateforme data.gouv.fr, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en a mis en ligne 97.

Ces données peuvent être utilisées à des fins diverses par les publics concernés : démographes et chercheurs en sciences sociales, associations, particuliers intéressés par le sujet, organisations internationales. Les réutilisations de ces données peuvent à leur tour être mises en ligne sur la plateforme. À titre d'exemple, grâce aux données par pays d'origine pour la période 1979-2021, la MAI a réalisé une visualisation animée (« bar chart race ») en s'aidant de l'application Flourish Studio.

La publication du nouveau jeu de données a suscité l'intérêt de chercheurs en sciences sociales, ce qui a conduit à une première sollicitation dans le cadre de la nouvelle charte facilitant l'accès aux données publiques pour les chercheurs. Les remarques reçues par la MAI ont permis de corriger plusieurs coquilles ou d'enrichir nos

contenus statistiques. Ces échanges nous ont aussi servi à mieux cerner les limites entre ouverture des données et protection des données personnelles (délais de non-communicabilité précisés dans le code de la relation entre le public et l'administration et le code du patrimoine). En tenant compte de ces éléments, la MAI souhaite mettre à la disposition des chercheurs un plus grand nombre de données individuelles disponibles sur son logiciel Adopt et qui, une fois anonymisées, pourront nourrir des travaux en démographie, en sociologie ou en histoire contemporaine.

Etienne ROLLAND-PIÈGUE

**Chef de la Mission de
l'adoption internationale**



L'ACTUALITÉ DE LA MAI

Rencontre avec UNICEF France

Entourés de leurs équipes, le chef de la MAI et la présidente de UNICEF France, Mme Adeline HAZAN, ont abordé l'actualité de la protection de l'enfance en France et à l'international : nouveau cadre juridique réformant l'adoption en France et créant le nouveau GIP dédié à la protection de l'enfance, droit à l'identité et recherche des origines pour les personnes adoptées ou les enfants privés d'état civil, recommandation

par l'UNICEF France de la mise en œuvre systématique d'un moratoire sur les adoptions internationales dans les situations d'urgence, lors de catastrophes humanitaires ou de conflits armés. La MAI et UNICEF France poursuivront leurs échanges pour une adoption internationale respectueuse et protectrice des droits des enfants.

Opérateurs – Entretien entre la MAI et la Famille adoptive française (FAF).

Pour la FAF, l'année 2022 a été marquée par le vote de la loi du 22 février qui met fin à son activité de recueil d'enfant à des fins d'adoption en France mais pas à ses services d'écoute et de conseils.

Grâce à son équipe de professionnelles du domaine, l'association a développé un savoir-faire reconnu dans l'accompagnement de femmes qui, en situation de détresse, envisagent de confier leur enfant à l'adoption et qui, dans leur grande majorité, décident de ne pas se séparer de leur enfant, dont pour certaines en se rétractant au terme du délai légal.

Elle intervient également sur l'accompagnement et le soutien après l'adoption, dans le cadre des suivis demandés par les pays d'origine ou à la demande des familles, parfois jusqu'à plusieurs années après, tant que les familles et des personnes adoptées le sollicitent.

De plus, la FAF a développé une importante activité de mise à disposition des dossiers d'adoption et d'accompagnement de la recherche des origines au niveau national en lien avec le CNAOP.

Au niveau international, les adoptions restent suspendues en Chine, où l'opérateur est toujours habilité et accrédité, et les incertitudes demeurent sur la

levée des restrictions aux voyages internationaux, voire sur le principe même de la reprise des adoptions internationales.

L'OAA a décidé de ne pas renouveler son accréditation en Colombie du fait de l'évolution du profil des enfants adoptables et de la complexité croissante de la procédure colombienne d'accréditation, mais reste disponible pour déployer son expertise dans d'autres pays. À ce jour, à défaut de perspectives, la FAF mène ses réflexions pour être en capacité de décider sur l'évolution ou l'arrêt de ses activités à l'international.

Déclaration commune des Nations unies sur les adoptions internationales illégales

Cette déclaration conjointe des Nations unies sur les adoptions internationales illégales, datée du 28 septembre, étend à certaines adoptions illégales la qualification de crimes contre l'humanité.

Elle est co-signée par plusieurs organes conventionnels et organismes qui font partie des procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies : le Comité des droits de l'enfant, le Comité des disparitions forcées, trois Rapporteurs spéciaux (Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains) et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires.

La déclaration vise à éradiquer les adoptions internationales illégales tout en promouvant une approche fondée sur les droits de l'homme et le genre, en identifiant les droits qui sont violés lors des adoptions internationales illégales et en clarifiant les obligations des États à cet égard en vertu du droit international des droits de l'homme.

La déclaration pose quatre principes clés en matière de prévention :

- l'intérêt supérieur de l'enfant,
- le principe de subsidiarité,
- l'interdiction de gains financiers indus,
- l'autorisation par les autorités compétentes.

Elle formule plusieurs recommandations auprès des États, notamment d'interdire les adoptions internationales illégales et de les considérer en tant qu'infraction continue au droit pénal, de prendre des mesures pour s'assurer que tous les cas font l'objet d'une enquête et d'assurer une entraide mutuelle dans le cadre des procédures pénales.

En matière de réparations, elle recommande aux États plusieurs moyens : droit à la vérité et à la recherche des enfants enlevés, procédures d'annulation des adoptions, droit à réparation, création de commissions d'enquête indépendantes pour déterminer les responsabilités et proposer des mesures de réparation adéquates pour les victimes.



NOUVELLES DES PARTENAIRES

Réunion plénière du Conseil national de la protection de l'enfance

Le Conseil national de la protection de l'Enfance (CNPE) s'est réuni en plénière lundi 12 septembre en format hybride, présentiel et visio-conférence.

L'ordre du jour a porté en particulier sur le vote du bureau de ce CNPE installé pour une période transitoire, pour quelques mois seulement, dans l'attente du décret qui instaurera le CNPE issu du nouveau GIP France Enfance protégé créé par la loi du 7 février 2022.

Le CNPE s'est prononcé en faveur de la survivance de la commission adoption en son sein, pour la période transitoire, jusqu'à l'installation du prochain CNPE.

Le Conseil national de l'adoption (CNA), qui sera créé très prochainement, prendra la suite sur les sujets en lien avec l'adoption. Il doit en particulier être saisi pour avis du décret concernant la réglementation des organismes autorisés pour l'adoption.

Travaux du SSI de Genève sur la recherche des origines

Le Secrétariat général du Service social international (SSI) à Genève abrite en son sein un Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille (SSI/CIR).

Ce service diffuse régulièrement un bulletin d'information et propose à ses partenaires une banque de données présentant, pour chaque pays, la situation des enfants privés de famille.

Ces états de situation permettent notamment à la MAI d'actualiser ses fiches-pays sur son site internet. Au cours d'une visioconférence avec les autorités centrales italienne, suisse

et française, l'équipe du SSI/CIR a présenté la façon dont les états de situation du SSI/CIR intégreront des développements sur la recherche des origines régulièrement actualisés.

La thématique de la recherche d'origine est en effet au cœur des activités et des efforts de plaidoyer du réseau global du SSI.

Ainsi, une motion proposant un renforcement de ces activités liées à la recherche des origines au sein du SSI et de son réseau de 120 membres sera présentée lors de l'assemblée générale du réseau SSI en novembre prochain.

Webinaire du SSI France sur le projet RACINE

Au cours de ce webinaire, qui a rassemblé plus de 80 participants, Sandrine PÉPIT, directrice du SSI France, a présenté les quatre objectifs du projet RACINE (réaliser un état des lieux de la recherche d'origine dans chaque pays retenu ; identifier des partenaires locaux fiables et indépendants ; orienter les adoptés dans leurs démarches ; organiser des groupes de parole). Jimmy MESSINEO a présenté la situation de la recherche des origines dans les trois pays cibles du projet, Haïti, Sri Lanka et Ethiopie, et a annoncé l'ajout d'un quatrième

pays, Madagascar, dans le cadre d'une extension du projet en 2022-23. Le chef de la MAI est intervenu pour souligner le caractère pilote de ce projet ainsi que ses enjeux qui en font une initiative suivie avec attention en France, mais également dans les autres pays européens et à l'échelle internationale, le Service social international (SSI/ISS) basé à Genève ayant décidé de mettre la recherche des origines à l'ordre du jour de l'assemblée générale de son réseau de 120 membres nationaux en novembre prochain.

Focus sur la Charte nationale de soutien à la parentalité publiée le 9 mars 2022

La Charte nationale de soutien à la parentalité, prévue par l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, a été publiée par un arrêté du 9 mars 2022. Il s'agit d'un texte fondateur pour l'ensemble du secteur qui fixe 8 principes qui devront s'appliquer aux actions de soutien à la parentalité susceptibles de bénéficier d'un financement public. Elle pose également les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accompagnement des familles tout en respectant leur diversité.

Son élaboration est le fruit d'une concertation avec des experts du soutien à la parentalité, des fédérations représentant les acteurs du soutien à la parentalité et avec le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

Le soutien à la parentalité devient ainsi une politique publique à part entière qui constitue un investissement social permettant d'améliorer le présent des familles mais aussi de les accompagner pour mieux prévenir les difficultés auxquelles elles pourraient être confrontées.

À la suite de l'adoption de la Charte, une mission visant à définir un socle de compétences en matière de soutien à la parentalité a été lancée. Durant l'été et jusqu'au 27 septembre, une large campagne de questionnaires en ligne a été diffusée à l'ensemble du réseau tout en zoomant sur certains territoires.

La MAI s'est assurée, en liaison avec la DGCS, que les acteurs du soutien à la parentalité dans le champs de l'adoption soient bien repérés par cette mission et que la FFOAA, les OAA, l'AFA et EFA en particulier puissent apporter leurs contributions.

Contact avec Céline BREYSSE, Fondatrice du groupe Facebook et collectif des « Adoptés du Sri Lanka—Aide à la RDO—Info Fraude »

La MAI a eu une visioconférence avec Céline BREYSSE, qui a créé dès 2017 un groupe Facebook de personnes adoptées au Sri Lanka et qui, en liaison avec un correspondant local, accompagne de façon bénévole la recherche des origines et l'identification de la famille biologique au Sri Lanka. Céline BREYSSE a publié en avril 2022 le livre *Good Morning Nilanthi, journal d'une adoptée au Sri Lanka*, aux Éditions Reflets. La discussion a porté sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale, sur le protocole mis en place en 2019 avec l'autorité centrale sri-lankaise pour une saisie officielle des demandes d'identification de la famille biologique, et sur le projet Racine du SSI France. La MAI a informé Céline BREYSSE que les demandes de retrouvailles adressées par la famille biologique au Sri Lanka pouvaient faire l'objet d'un courrier qui était inséré dans le dossier de la personne adoptée, conservé aux archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et consultable dans les services des conseils départementaux par les personnes qui en font la demande à la MAI.



LE KIOSQUE

Ma fille, je ne savais pas..., ouvrage de Véronique PIASER-MOYEN



« Quand l'adoption internationale tourne au trafic d'enfants.

"Je pense qu'ils m'ont volée à l'hôpital. Et qu'ils ont dit à ma mère que j'étais très petite et que je suis morte durant l'accouchement ! C'était tout simplement, la mafia de l'adoption."

Véronique et son mari ne peuvent plus avoir d'enfants. Alors, comme de nombreux autres couples, ils se lancent dans une procédure d'adoption. Lorsque, quelques

mois plus tard, on leur dit qu'une petite orpheline les attend au Sri Lanka, c'est un rêve qui se réalise.

De retour en France, ils élèvent le bébé avec un amour inconditionnel. Des années de bonheur. Jusqu'au jour où, trente ans plus tard, par hasard, ils apprennent que leur fille adop-

tée a été kidnappée et volée à sa mère biologique pour être « vendue » à des Occidentaux. Leur monde s'effondre.

Véronique décide alors de partir mener l'enquête au Sri Lanka pour tenter de retrouver la famille biologique. Mais ce qu'elle découvre dépasse l'imaginable : des milliers d'autres parents et enfants ont été victimes de ce trafic à grande échelle. Dans ce témoignage unique, Véronique dénonce les dérives de l'adoption internationale. Un récit courageux qui est aussi un cri d'amour pour sa fille.

Le témoignage d'une maman dans la jungle de l'adoption internationale.

L'auteure :

Véronique PIASER-MOYEN livre un témoignage unique qui est aussi une enquête sur l'un des plus grands trafics d'enfants. Aujourd'hui, elle combat les dérives de l'adoption internationale, notamment en portant cette affaire auprès des tribunaux. »

Retour à Séoul, film réalisé par Davy CHOU avec PARK Ji-min, OH Kwang-rok.

Sélection officielle Un Certain Regard - Festival de Cannes 2022. Sortie en salle le 23 janvier 2023.



« Freddie quitte la France pour la Corée du Sud sur un coup de tête. Elle y est née voilà 25 ans, mais elle a grandi en France auprès de parents adoptifs. Elle n'a pas de plan, ne parle pas un mot de coréen, mais se lance avec fougue à la recherche de ses origines. Lorsque Freddie rencontre son père biologique, elle réalise qu'ils vivent dans deux mondes complètement opposés. Au gré des connaissances et sous le charme de la métropole, son séjour à Séoul fera

basculer sa vie dans des directions nouvelles et inattendues. Le réalisateur Davy CHOU nous sert un drame merveilleux qui, comme sa protagoniste, oscille entre les cultures. »

Publication d'un rapport sur les adoptions irrégulières réalisées dans le canton suisse de Saint-Gall entre 1973 et 2002

Un rapport de chercheurs de l'Institut d'histoire de l'université de Berne a été publié le 7 juillet 2022, pointant les irrégularités commises par le canton de Saint-Gall dans le cadre d'adoptions réalisées entre la Suisse et le Sri Lanka entre 1973 et 2002.

Sur mandat du Département de l'Intérieur du canton, l'équipe de recherche a analysé la légalité des 85 procédures par lesquelles des enfants originaires du Sri Lanka ont d'abord été accueillis par des couples mariés domiciliés dans ce canton en tant qu'enfants placés, puis adoptés après deux ans de placement.

L'intégralité de l'article est disponible en cliquant [ici](#).